

**Commission Tripartite de l'Environnement  
de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg**

**Communiqué de presse**

22.12.2016

**15<sup>ème</sup> séance de la Commission Tripartite de l'Environnement de  
l'EuroAirport du 28 novembre 2016 :**

**Les perspectives de développement de l'EuroAirport, le projet de modélisation d'empreintes sonores et la question des vols de nuit ont été au centre des discussions. Une partie importante des échanges a porté sur les possibilités de limiter le trafic de nuit.**

**Le dialogue entre la Direction de l'EuroAirport et les associations de riverains va se poursuivre.**

La Commission, présidée cette année par Monsieur le Regierungsvizepräsident Klemens Ficht (Fribourg-en-Brisgau), a été caractérisée par un ordre du jour riche et varié traitant toute une série de sujets techniques. Dans un premier temps, Matthias Suhr, Directeur Général et Frédéric Velter, Directeur Général adjoint de l'EuroAirport, ont présenté l'évolution actuelle du trafic et les perspectives futures de l'aéroport.

Matthias Suhr a indiqué que l'EuroAirport est en train d'élaborer une stratégie globale de développement d'ici à l'horizon 2030. Dès que le concept de base du projet aura été élaboré et présenté au Conseil d'administration de l'entreprise, un processus de communication circonstancié sera engagé avec les acteurs externes de la région. Il a été assuré à l'ensemble des représentants des associations de riverains présents, Madeleine Göschke-Chiquet (Schutzverband der Bevölkerung um den Flughafen), Bruno Wollenschneider (Association de Défense des Riverains de l'Aéroport, ADRA) et Dr. Jürgen Fingerle (Bürgerinitiative Südbadischer Flughafenrainer, BISF) qu'ils seront associés de manière appropriée à ce processus, ce pour quoi les représentants des associations de riverains ont largement remercié l'aéroport. Matthias Suhr a précisé que l'EuroAirport souhaite se développer avec les riverains et non pas contre eux.

Le sujet principal de la réunion concernait les nuisances sonores liées aux événements de bruit aéronautique. Il est établi que le nombre de mouvements a augmenté d'environ 3% dans les trois premiers trimestres 2016 par rapport à l'année passée. Il a été constaté que pendant les heures de nuit entre 22h00 et 6h00, et plus particulièrement entre 22h00 et 24h00, le nombre de vols a augmenté de 5,4 % (+ 353 mouvements). Au vu de cette évolution, l'ensemble des membres de la Commission Tripartite se sont accordés sur le fait qu'il fallait agir. Les avis étaient partagés quant aux mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

Selon les associations de riverains, une interdiction stricte des mouvements de nuit entre 23h00 et 06h00 serait positive pour l'ensemble de la population des trois pays. Pour sa part, Matthias Suhr estime que cette problématique pourrait être résolue au moins en partie à l'aide de mesures spécifiques, telles que des discussions ciblées avec les compagnies

aériennes, des redevances modulées et d'autres actions pragmatiques. Compte tenu de la situation concurrentielle et de l'importance du secteur du fret, les heures d'ouverture actuellement en vigueur devraient être conservées. Les représentants des autorités et des gouvernements des trois pays jugent nécessaire de limiter les nuisances sonores pendant la nuit et contrairement aux associations de riverains sont actuellement en faveur des mesures spécifiques proposées par l'EuroAirport pour atteindre cet objectif. Pour Klemens Ficht il est important que la stratégie de développement de l'EuroAirport à 2030 tienne nécessairement compte, de manière équilibrée, des intérêts économiques de l'EuroAirport et des exigences de la population en matière de protection contre le bruit aéronautique, en particulier pendant les heures de nuit.

Les résultats de l'étude de faisabilité pour la modélisation des empreintes sonores ont fait débat et ont été longuement discutés. Cette étude, lancée suite à décision de la Commission Tripartite de l'Environnement qui s'est tenue en 2013, a été réalisée en collaboration entre l'aéroport, les associations de riverains et l'autorité de l'aviation civile française. Selon l'EuroAirport, l'analyse des 12 vols sélectionnés n'a pas produit d'enseignements supplémentaires considérables. Pour les associations de riverains, le résultat de l'étude est important car il a montré en particulier que les méthodes conventionnelles de calcul du bruit sous-estiment clairement les nuisances sonores subies par les riverains.

Un accord a été trouvé pour ce qui concerne la demande des associations de riverains relative à la vérification de l'impact sonore des procédures actuelles de décollage et d'atterrissage (par exemple par rapport à la courbe de décollage ELBEG). Matthias Suhr était d'accord avec cette demande des associations de riverains et la soutient. L'aéroport souhaite également que les nouvelles techniques soient prises en compte au niveau du concept d'utilisation des pistes actuel et que d'éventuelles améliorations soient mises en œuvre. Dans ce contexte, l'EuroAirport va solliciter les autorités de l'aviation civile française (Direction Générale de l'Aviation Civile, DGAC) et suisse (Office Fédéral de l'Aviation Civile, OFAC).

Dans l'ensemble, l'approfondissement du dialogue direct entre la Direction de l'EuroAirport et les associations de riverains se poursuivra, au travers de rencontres régulières. Klemens Ficht se réjouit de cette volonté commune et passe le relais à la délégation française, qui assurera la présidence de la prochaine commission. Le président de la Commission Tripartite de l'Environnement qui se tiendra en 2017 est Monsieur le Préfet Laurent Touvet.

#### Contact :

Kanton Basel-Stadt

Dr. Claus Wepler, Departement für Wirtschaft, Soziales und Umwelt BS,  
+41 61 267 8517

Kanton Basel-Landschaft

Dr. Markus Stöcklin, Bau- und Umweltschutzdirektion BL +41 61 552 53 96

Préfecture du Haut-Rhin

Rachida Sebbat, Bureau des Actions Interministérielles, +33 3 89 33 45 27  
Sous-Préfecture de Mulhouse

Regierungspräsidium Freiburg

Dr. Klaus Schüle, Stabsstelle für grenzüberschreitende Zusammenarbeit  
+49 761 208 10 51